



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Conditions de réservation :

Les réservations seront prises en compte à réception de l'acompte correspondant au séjour. Toute option sera annulée automatiquement sans réception de d'acompte dans les 15 jours suivant la demande de réservation.

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec autorisation écrite de ceux-ci et sous la tutelle d'un accompagnant de plus de 18 ans.

Conditions de paiement :

Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, une avance correspondant à **30%** du montant total du séjour doit être réglée. Le solde est payable, au plus tard, 30 jours avant la date d'arrivée prévue. Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date du début du séjour, le **règlement intégral** du séjour est exigé au moment de la réservation.

Mode de paiement : cartes bancaires, chèques bancaires, chèques vacances, espèces

Annulation :

Elle doit être formulée par écrit ou courriel au service réservation de la SC LES PINS.

- L'annulation est formulée 30 jours avant la date d'arrivée : une somme égale à 30% du séjour restera acquise à la SC Les Pins, à titre d'indemnité.

- L'annulation est formulée moins de 30 jours avant la date d'arrivée : Aucun remboursement ne pourra intervenir et la totalité du séjour reste due.

- En cas d'annulation du fait de la Sc les Pins, sauf en cas de force majeure, le séjour sera intégralement remboursé. Cependant, cette annulation ne pourra en aucun cas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Modification :

Il est demandé au client de prévenir de tout retard. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée même avisée ou de départ anticipé. Pour un retard non avisé, l'appartement sera conservé libre 24h après quoi il pourra être réattribué et les sommes versées conservées. De même en cas de départ anticipé, le bungalow pourra être réattribué.

Animaux :

Tout animal domestique devra être identifié par tatouage et dûment vacciné, le carnet de vaccination devra être présenté à l'arrivée. Une taxe animale de 2€/nuit sera demandée ainsi que le règlement du ménage de l'appartement concerné. Le linge et les couvertures ne sont pas destinés au couchage des animaux de compagnie sous peine d'une taxe de **20€**.

S.C. LES PINS - Villages sous les Pins - 40550 LEON

*Tel. : 05.58.48.52.89 Mail : vacanceleon@villagesouslespins.com Site : www.village-vacances-landes.com
Facebook : [Les Pins Village Vacances](#) Instagram : [@lespinsvillagevacances](#)*



Conditions de location :

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est interdit de dépasser le nombre d'occupants prévu par type d'hébergement. Le gestionnaire de l'établissement refusera toute personne au-delà de la capacité prévue.

Le locataire s'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement.

ARRIVÉES - DÉPARTS :

À l'arrivée, les locations sont disponibles à partir de 16 h. L'arrivée à l'accueil est possible jusqu'à 19h, après cet horaire les clés pourront être remises au vacancier dans un coffre à code.

La libération de la location le jour de départ ne pourra dépasser 11h. Au-delà, une demi-journée supplémentaire sera facturée.

- En cas de « **non présentation** » du vacancier sans nous avertir au préalable (« **no show** »), un supplément d'un montant de 50 € sera facturé au CSE.
- **Option arrivée anticipée** : Sous réserve de disponibilité et sur réservation, vous aurez la possibilité de vous installer dans votre hébergement plus tôt, pour un montant forfaitaire de 20€.
- **Option Départ tardif** : Sous réserve de disponibilité et sur réservation, vous aurez la possibilité de partir dans l'après-midi, pour un montant forfaitaire de 20€.

Cautions : Pour chaque location, une caution de 200 € est demandée à l'arrivée pour couvrir les éventuels dégâts du locatif, ainsi que pour couvrir d'éventuels frais de nettoyage en fin de location.

La location devra être rendue en état normal de propreté ; à défaut la caution sera retenue. Tout objet cassé, perdu ou endommagé au cours du séjour sera facturé. En cas de départ en dehors des heures normales et si la location est rendue en bon état, la caution sera détruite ou renvoyée sur demande par voie postale dans les meilleurs délais (sous couvert de la remise d'une enveloppe pré-timbrée).

Accès : Port du bracelet du Village obligatoire durant le séjour.

Accès espace aquatique : bermuda de plage interdit.

Litige : Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements doit être signalée par écrit (LRAR) au gestionnaire de l'établissement concerné ou à SC les Pins dans les 30 jours suivants la fin du séjour.